

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2023

Secrétaire de séance : madame DENISE LEVAN

n° 14.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibérations budgétaires modificatives (DBM)
Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Article 657362 – Subvention CCAS : + 60 000.00 €

- Chapitre 011 - Charges à caractère général :

Article 615231 - Voiries : - 60 000 €

Ce virement de crédits permettra d'allouer une subvention complémentaire au CCAS afin d'appuyer les prestations réalisées par les contrats d'insertion ainsi que l'augmentation du point d'indice.

La présente décision modificative est équilibrée.

En conséquence monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la DM n°5 telle que définie ci-dessus pour laquelle la commission de la prospective financière, travaux et développement économique a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Denise LEVAN

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : vendredi 2 février 2024

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : jeudi 28 décembre 2023